

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission *ad hoc* s'est réunie le mardi 23 avril 2024, à 18h30 à la salle des Combles à l'Auberge communale. La séance a été levée à 20h10.

Étaient présent.e.s :

Conseiller-ère-s communaux :

M. Didier Realini (président), Mme Frédérique Reeb-Landry (rapportrice), Mme Anne Oppliger, Mme Céline Zufferey ; Absent M. Vancov Anastasov

Municipalité / Administration communale Ecublens :

M. Germain Schaffner, Municipal, Travaux publics, infrastructures, espaces publics, environnement, systèmes d'information

Mme Diane Tiedemann Adjointe au Chef de service – Service de l'Urbanisme ; M. Pierre-Alain Meylan, Adjoint au Chef de service – Service des travaux publics et de l'environnement (STPE) ; M. Christian Luthi, Contrmaitre voirie et espace verts ; M. Lionel Auberson, Service de l'Urbanisme

PROCÈS VERBAL :

Le président transitoire de la Commission 2024/04 M. Didier Realini est confirmé dans ses fonctions de président de commission ad-hoc.

Mme Frédérique Reeb-Landry est nommée rapportrice.

Le Président salue la présence de M. Germain Schaffner, représentant la Municipalité, ainsi que de Mme et MM. Tiedemann, Meylan, Luthi et Auberson, représentant les Services des travaux publics et environnement, ainsi que de l'urbanisme.

Contexte :

Avec la densification continue de l'agglomération, les espaces libres diminuent et les îlots de chaleur augmentent. L'une des manières de lutter contre ce phénomène climatique et, par la même occasion, d'améliorer la qualité de vie des Ecublensais.e.s consiste à préserver et augmenter la présence du végétal en ville. Les bienfaits que procurent les arbres et la végétation, d'une manière générale, sont désormais reconnus et prouvés. Ce préavis sollicite un crédit d'étude de Fr. 125'000.- TTC pour l'élaboration d'une stratégie d'arborisation et de végétalisation pour la Ville d'Ecublens.

Précisions : *apportées par la Municipalité et les représentant.e.s de l'Administration communale*

Le *Plan canopée* est un plan de la *Stratégie et Développement de l'Ouest Lausannois* (SDOL). La stratégie d'arborisation et de végétalisation s'inscrit dans la continuité du *Plan directeur communal*, du *Plan climat communal* et du *Plan canopée* du SDOL (1^{ère} phase étude terminée, 2^{ème} phase en cours mais a pris du retard).

Selon le *Plan Climat communal* et le *Plan de législation* en cours, des actions doivent être menées pour atténuer les îlots de chaleur ou créer des îlots de fraîcheur. Planter des arbres ou augmenter la végétation permet donc de lutter contre le réchauffement climatique. Pour que l'indice canopée puisse augmenter, il est important d'identifier judicieusement quelles essences planter, dans quel lieu, et comment organiser les plantations dans le temps. Certaines essences que l'on plantait il y a 5 ans, ne sont plus d'actualité aujourd'hui en lien avec le réchauffement climatique. Avant on parlait d'essences « *indigènes* », à présent on parle d'essences « *résistantes aux changements climatiques* ». L'objectif poursuivi est que les arbres assument leur fonction pendant 30-40 ans.

Ecublens pourra également s'inspirer des stratégies de végétalisation et d'arborisation de communes de tailles similaires soit Morges et Delémont.

Réponses de M. le Municipal Schaffner et des représentant.e.s de l'Administration communale suite aux questions des Conseiller.ères communaux :

<p>Questions Conseiller.ère.s</p> <p><i>Abbréviations : Stratégie = Stratégie d'Arborisation et de Végétalisation de la Ville d'Ecublens</i></p>	<p>Réponses Municipalité et représentant.e.s de l'Administration communale</p>
<p>1. Comment l'entreprise mandatée pour la Stratégie a-t-elle été sélectionnée ?</p>	<p>Il s'agit de la même entreprise qui a effectué l'Étude du SDOL.</p>
<p>2. Le montant de Fr. 125'000.-TTC paraît élevé, considérant qu'il s'agit de s'appuyer sur les travaux du SDOL, de répliquer ce qui se fait dans d'autres communes similaires et de l'adapter aux spécificités de la Commune.</p>	<p>Le travail du mandataire durera environ 1 an. <i>Les commissaires évaluent donc les coûts de la stratégie à plus de Fr.10'000.- par mois.</i></p>
<p>3. Si vous ne faisiez pas appel à un mandataire externe, ne disposez-vous pas de compétences suffisantes au sein de l'administration pour traduire les travaux du SDOL en une Stratégie communale ?</p>	<p>Les Services communaux n'ont pas toutes les clés en main pour planifier le développement de la canopée dans la durée. Il sera important également de créer l'espace pour que les arbres et végétaux puissent vivre.</p>
<p>4. Selon le vœu émis auprès de la Municipalité en lien avec le Plan Climat : Comment la Stratégie contribue-t-elle au Plan Climat ? Quel sera le Bilan Carbone/Impact positif de la Stratégie et du Plan canopée communal en fonction des coûts ?</p>	<p><i>Réponse à suivre de l'Administration communale</i> Selon elle, il doit être possible de calculer l'impact positif de la plantation d'un arbre et d'extrapoler ensuite pour une canopée sur le territoire communal.</p>
<p>5. Comment la Stratégie s'articule-t-elle par rapport au plan du SDOL</p>	<p>SDOL : 8 communes travaillent ensemble pour comprendre les différents enjeux. Sur territoire communal, il est plus compliqué de travailler ensemble. Les données spécifiques de sol et de pentes doivent être collectées. On ne vise pas que les espaces publics mais aussi parcelles privées. Au niveau des espaces dans le domaine privé, des négociations avec des régies ou des propriétaires devront être engagées.</p>
<p>6. La Municipalité ne devrait-elle pas déjà maintenant demander à certains privés, p.ex. Centre Commercial Croset, de planter des arbres pour diminuer les îlots de chaleur</p>	<p>Il est important pour le développement d'une canopée de qualité de procéder dans le bon ordre. D'abord identifier que mettre, où et quand, et ensuite approcher les privés.</p>
<p>7. Quelle est approximativement la proportion du territoire de la commune dédiée à l'espace public, respectivement aux terrains privés ?</p>	<p><i>Réponse à suivre de l'Administration communale</i></p>
<p>8. Quelle proportion (environ) des îlots de chaleur répertoriés sur la Commune se trouve dans l'espace public, respectivement dans l'espace privé ?</p>	<p><i>Réponse à suivre de l'Administration communale</i></p>
<p>9. Pourquoi a-t-on abattu de magnifiques arbres pour replanter de nouveaux arbres lors du chantier En Mapraz ?</p>	<p>Cette discussion a eu lieu en Commission urbanisme qui a traité le Préavis touchant les constructions « En Mapraz ». Les discussions sur le projet ont eu lieu en 2014, à une époque où l'on ne réfléchissait pas de la même manière en matière d'arborisation et de végétalisation. Sur le territoire de l'EPFL et en particulier la zone du Learning Center, on n'a pas non plus favorisé la plantation d'arbres au moment de la construction. Aujourd'hui l'EPFL a une stratégie d'arborisation bien plus ambitieuse et prévoit de planter de nombreux arbres au cours des prochaines années.</p>
<p>TOUR DE TABLE</p>	<p>L'ensemble des commissaires remercie la Municipalité et les représentant.e.s des Services des travaux publics/environnement et de l'urbanisme.</p>

Délibérations de la commission ad-hoc et décisions :

Les membres de la Commission ad-hoc relèvent que :

- Le développement de la canopée à Ecublens, selon une stratégie adéquate et ciblée, est probablement une bonne mesure pour diminuer les îlots de chaleur et améliorer la qualité de vie de ses habitant.e.s sur le long terme.
- Cette stratégie est a priori une mesure intéressante et à prioriser, parmi le catalogue de mesures proposées dans le Plan climat communal, d'autant que les effets se feront sentir sur le long terme.

Cependant les membres de la Commission ad-hoc relèvent également que :

- Le montant de Fr.125'000.- TTC demandé pour effectuer la stratégie d'arborisation et de végétalisation de la Commune est relativement élevé pour une entreprise qui dispose déjà d'un certains nombres d'éléments répliquables dans la Commune d'Ecublens, que ce soit l'étude du SDOL ou la stratégie d'arborisation et de végétalisation de Morges, de Lausanne et d'autres communes environnantes ou similaires.
- Si, à première vue, le développement de la canopée à Ecublens devrait avoir un impact positif sur la qualité de vie à Ecublens, pour atténuer les effets du réchauffement climatique et contribuer au Plan climat, aucune donnée n'est à ce jour disponible pour juger de l'efficacité de la mesure pour Ecublens.
- Conformément au vœu émis par la Commission ad-hoc 2023/01 lors de la prise de connaissance du Plan climat d'Ecublens, les coûts/bénéfices d'une telle mesure ne sont pas identifiés ou pas mis à disposition des membres de la Commission ad-hoc 2024/04 et du Conseil communal par la Municipalité.

Après délibération et au vu de la contribution « estimée » comme importante pour :

- **Lutter contre le réchauffement climatique et**
- **Contribuer à notre Plan climat**

les membres de la Commission acceptent le préavis 2024/04 à l'unanimité et recommandent au Conseil communal de l'accepter.

Les membres de la Commission ad-hoc 2024/04 émettent également 2 vœux (annexés) à l'attention de la Municipalité.

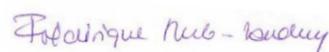
Ecublens, le 24.04.24.

Président :

Rapporteuse :



Didier Realini



Frédérique Reeb-Landry



Ecublens, le 24.04.2024

VŒUX DE LA COMMISSION 2024/04

La **Commission ad-hoc du préavis 2024/04** émet **2 vœux** à l'attention de la Municipalité :

Vœu n° 1 de la Commission ad-hoc au Préavis 2024/04

Comme précédemment exprimé à la Municipalité lors des discussions sur le plan climat (Préavis 2023/01), la commission ad-hoc du préavis 2024/04 souhaite que la Municipalité :

Spécifie :

- **Comment** cette **stratégie d'arborisation et de végétalisation s'intègre** dans le **Plan climat** d'Ecublens et
- Quels en sont les **Bilan Carbone/impacts CO₂**, en fonction des **coûts**.

Inclue dans le cahier des charges de l'entreprise mandatée pour la **Stratégie d'arborisation et de végétalisation** :

- L'évaluation de la **contribution au plan Climat** de cette mesure **en fonction des coûts engendrés** selon la stratégie que sera élaborée.

Vœu n° 2 de la Commission ad-hoc au Préavis 2024/04

Les membres de la Commission ad-hoc émettent le vœu que

La **Municipalité mette** plus souvent **en concurrence** les entreprises mandatées par la Commune, p.ex. par le biais d'**appels d'offres** (même si les montants ne le requièrent pas) ou par le biais de **mutualisation de projets** entre Communes,

Ceci, afin de permettre à un **maximum de mesures** du *Plan climat*, présentant un **bilan coûts/bénéfices favorable de voir le jour**.
